

**COMMUNE  
D'ACHENHEIM**



**Conseil municipal du 21 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le dix mars deux mille vingt-deux par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Compte administratif 2021 budget principal Commune
2. Compte administratif 2021 budget annexe lotissement du Moulin
3. Compte de gestion 2021 budget principal Commune
4. Compte de gestion 2021 budget annexe lotissement du Moulin
5. Affectation des résultats 2021 budget principal Commune
6. Affectation des résultats 2021 budget annexe lotissement du Moulin
7. Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022
8. Budget primitif 2022 budget principal Commune
9. Budget primitif 2022 budget annexe lotissement du Moulin
10. Subventions
11. Amortissement des subventions versées pour l'acquisition du matériel de la Police Municipale
12. Composition de l'exécutif
13. Actualités de l'Eurométropole de Strasbourg
14. Divers

La séance est ouverte sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire,

Sont présents : M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, M. Alain EHRET, Mme Ariane GAUER, M. Geoffroy STEEGMANN, M. Sylvain KELLER, Mme Evelyne FENT, Mme Mireille SEYFRITZ, Mme Ludivine DE JESUS, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Samira CHAMSY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique KOCH ayant donné procuration à M. Valentin RABOT  
Mme Sandrine HECKER ayant donné procuration à Mme Samira CHAMSY  
Mme Magaly MESSMER ayant donné procuration à M. Michel DIEBOLT  
M. Jeannot WENGER ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER  
M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN  
Mme Mireille SEIFRITZ ayant donné procuration à Alain EHRET  
Mme Madeline RICO ayant donné procuration à Mme Maryvonne BARADEL  
Absent : M. Raymond SCHWEITZER

*D'emblée, le Maire informe l'assemblée que Monsieur Raymond Schweitzer n'a toujours pas adressé sa démission à Madame la Préfète malgré plusieurs relances. En conséquence, il est toujours conseiller municipal et a été invité à la séance.*

### **Délibération N°2022 – 13 : Compte administratif 2021 budget principal Commune**

Mme Monique KLEISER, Adjointe au Maire, présente le compte administratif 2021 qui retrace l'ensemble des écritures comptables de 2021.

M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2021 dont la balance se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 667 589.38 €	823 659.06 €
Dépenses	1 161 495.08 €	322 934.64 €
Excédent	1 506 094.30 €	500 724.42 €
Déficit	0 €	0 €

Le compte administratif 2021 fait ressortir :

- Un autofinancement brut propre à 2021 de 624 795.85 €
- Des reports des exercices précédents à hauteur de 1 382 022.87 €

Il en ressort:

- Un excédent global de 2 006 818.72 €, qui permet d'aborder sereinement les investissements à venir
- Un effort de rigueur de gestion qui s'est poursuivi et qui confirme notre capacité d'autofinancement
- Une trajectoire budgétaire conforme aux orientations budgétaires débattues en février 2022

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le Compte administratif 2021 budget principal Commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**Délibération N°2022 – 14 : Compte administratif 2021 budget annexe lotissement du Moulin**

Mme Monique KLEISER, Adjointe au Maire, présente le compte administratif 2021 qui retrace l'ensemble des écritures comptables de 2021.

M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2021 dont la balance se présente comme suit :

La balance générale se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	156 031.23 €	9 450 €
Dépenses	2 324.47 €	0 €
Excédent	153 706.76 €	9 450 €

Le résultat global excédentaire est de 163 156.76 euros

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le Compte administratif 2021 budget annexe du lotissement du Moulin.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**Délibération N°2022 – 15 : Compte de gestion 2021 budget principal Commune**

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122\_21 et L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Erstein et que le compte de gestion 2021 établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le compte de gestion principal de la commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Délibération N°2022 – 16 : Compte de gestion 2021 budget Lotissement du Moulin**

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122\_21 et L2343-1 et 2  
Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Erstein et que le compte de gestion 2021 établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Lotissement du Moulin

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du budget du Lotissement du Moulin.*

*Approuvé à l'unanimité*

### **Délibération N°2022 – 17 : Affectation des résultats 2021 budget principal Commune**

Il est proposé d'affecter

- au C/ 001 excédent d'investissement	500 724.42 €
- au C/ 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	800 000.00 €
- au C/002 excédent de fonctionnement	706 094.30 €

L'excédent d'investissement est entièrement reporté en investissement (c'est d'ailleurs obligatoire).  
L'excédent de fonctionnement est de 1 506 094.30 €. Il est proposé d'en reverser 800 000 € à l'investissement et de reporter le reste en fonctionnement.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'affectation des résultats 2021 au budget principal de la commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Délibération N°2022 – 18 : Affectation des résultats 2021 budget annexe lotissement du Moulin**

Il est proposé d'affecter

- au C/ 002 excédent de fonctionnement	153 706.76 €
- au C/001 excédent d'investissement	9 450.00 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'affectation des résultats 2021 au budget annexe du lotissement du Moulin.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Délibération N°2022 – 19 : Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022**

Le nouveau taux de référence de la taxe foncière sur le non bâti est de 27,99% (correspondant au taux communal de 14,82% + le taux départemental transféré à la commune de 13,17%).

Les taux d'imposition en 2022 n'augmentent pas et sont fixés à:

- Taxe Foncière propriétés bâties : 27,99 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 55,78 %

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le maintien des taux des taxes foncières pour l'année 2022.*

*Approuvé à l'unanimité*

### **Délibération N°2022 – 20 : Budget primitif 2022 budget principal Commune**

Le budget primitif 2022, tel qu'il est présenté, est conforme aux orientations budgétaires débattues à cet effet.

Il intègre les reports constatés au compte administratif 2021. Il en ressort pour l'essentiel :

- Une augmentation prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement mesurées et conformes au Débat d'Orientation Budgétaire 2022.
- Une stabilité de la fiscalité et un recours à l'emprunt pour le projet du périscolaire
- Une très large part affectée en section d'investissement (réserve) pour les travaux et investissements futurs. Cette part correspond à l'autofinancement communal pour le périscolaire.

Ce budget confirme les bons ratios et la santé financière de notre commune.

La balance générale se présente comme suit:

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 368 194.30 €	3 757 918.72 €
Dépenses	2 368 194.30 €	3 757 918.72 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2022 de la commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

## Délibération N°2022 – 21 : Budget primitif 2022 budget annexe lotissement du Moulin

La balance générale se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	153 706.76 €	9 450.00 €
Dépenses	153 706.76 €	9 450.00 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2022 du lotissement du Moulin.*

*Approuvé à l'unanimité*

## Délibération N°2022 – 22 : Subventions

### Subvention Collège Paul Wernert

Le collège Paul Wernert, en date du 8 février 2022, a fait une demande de subvention concernant deux séjours pour l'année 2022.

La commune souhaite participer aux voyages des élèves du collège qui sont domiciliés à Achenheim.

Elle décide d'attribuer une subvention de 6 euros par élève et par jour de voyage pour chaque voyage organisé au cours de l'année scolaire 2021/2022, correspondant à :

- **1 044 euros** pour le séjour « ski 2022 » (29 élèves domiciliés à Achenheim- séjour du dimanche 20 mars au vendredi 25 mars 2019 soit 6 jours)
- **360 euros** pour le séjour « Voile 2022 » (12 élèves domiciliés à Achenheim - séjour du dimanche 20 juin au samedi 25 juin 2022 soit 5 jours)

Soit au total une subvention de **1 404 euros** affectée aux voyages et sorties scolaires et versée au collège Paul Wernert.

Les crédits étant inscrits au BP 2022

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le versement de cette subvention.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Subvention à l'Association Foncière d'Achenheim**

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 300 euros à l'Association Foncière d'Achenheim (reversement d'une partie de la location de la chasse communale).

Les crédits étant inscrits au BP 2022.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le versement de cette subvention.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Subvention à l'AT Handball**

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'Achenheim Truchtersheim Handball (ATH).

Cette subvention est destinée à soutenir les nouveaux projets de l'ATH, notamment en faveur des écoles d'Achenheim, et tout particulièrement d'assurer une meilleure visibilité de la commune d'Achenheim.

Les crédits étant inscrits au BP 2022.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le versement de cette subvention.*

*Approuvé à la majorité.*

### **Délibération N°2022 – 23 : Amortissement des subventions versées pour l'acquisition du matériel de la Police Municipale**

La trésorerie d'Erstein nous fait connaître que la commune devra amortir certaines subventions portées en investissement. Il est précisé que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Notre commune est concernée par la convention tripartite qui nous lie avec les communes de Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim relative à la mise en commun de matériel équipant la Police Municipale.

Notre commune compte moins de 3 500 habitants. Elle est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées.

Nous vous proposons de fixer l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 à 2 ans.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe l'amortissement des subventions au compte 204 à 2 ans.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**Délibération N°2022 – 24 : Composition de l'exécutif**

Pour faire suite à la démission d'un adjoint le 14 février dernier, la commune doit se prononcer aujourd'hui sur la composition de son exécutif.

Il est rappelé que Monsieur Raymond Schweitzer doit adresser sa démission à Madame la Préfète ce qu'il n'a pas fait à ce jour

Monsieur le Maire fait la proposition de nommer 2 conseillers délégués pour renforcer les délégations de 2 adjoints :

- Sylvain KELLER conseiller délégué sur le sport et certains évènements avec M. Alain EHRET
- Geoffroy STEEGMANN conseiller délégué sur la citoyenneté avec Mme Monique KLEISER

Il est précisé également que l'administration viendra en renfort de Mme Véronique KOCH sur le champ de la communication.

*Le Conseil Municipal prend acte de cette décision*

**Divers**

- Appel à une participation massive au nettoyage du ban communal 9 avril des conseillers municipaux
- 100 ans de l'Harmonie : concert samedi 9 avril 2022
- CCAS : Report de la fête de Noël des aînés. Pas d'excursion pour les personnes âgées au printemps mais à l'automne
- Elections : le planning est complet. Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur mobilisation

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Président de séance,  
Valentin RABOT

